



Introduction

Une analyse de la situation

- a) La suspension du service national
- b) Apparemment, nous n'avons plus d'ennemi à nos frontières
- c) L'Europe brouille, dans une certaine mesure, l'image d'un esprit de défense jusque-là fondée largement sur la nation
- d) Armée professionnelle et esprit de défense
- e) Civisme et esprit de défense
- f) Individualisme généralisé d'une part, engagements sociaux et humanitaires d'autre part

Des axes d'effort

Une réflexion sur l'esprit de défense

- 1) Être conscient que l'on a un patrimoine
- 2) Savoir que ce patrimoine peut être menacé
- 3) Avoir la volonté de défendre ce patrimoine

Des contacts

- 1) Éducation Nationale
- 2) Défense
- 3) Intérieur
- 4) Organismes et Associations

Conclusion

Introduction

Soucieux des effets de la suspension de la conscription sur l'esprit de défense des jeunes, des membres de l'association régionale de Paris des auditeurs de l'IHEDN ont pris l'initiative de constituer, dès 1999, un comité d'études consacré à ce sujet.

Ils ont ensuite souhaité poursuivre leur réflexion et élargir leurs contacts avec des responsables d'horizons divers : Défense, Éducation Nationale, Intérieur, élus locaux, associations, etc. Deux rapports d'étapes, contenant des propositions, ont été successivement établis et communiqués à la direction de l'IHEDN, ainsi qu'à un certain nombre de personnalités.

Certaines de ces propositions ont été retenues et mises en œuvre.

Notre comité est dans sa sixième année d'existence. La suspension de la conscription est un fait acquis. Certaines conséquences de cette suspension sur « l'esprit de défense » - qui recouvre les notions de civisme et de patriotisme - après avoir été un peu passées par pertes et profits, sont aujourd'hui plus communément admises, notamment par des élus de tous bords au contact du terrain, et divers efforts sont entrepris pour tenter de remédier à un affaiblissement de cet esprit, particulièrement préjudiciable dans le contexte qui est désormais le nôtre.

Car le monde a changé : attentats de New York et de Madrid, instabilité accrue au Moyen Orient et en Afrique, développement des communautarismes, persistance d'une fracture sociale ou plutôt d'une sorte d'émiettement social où se dissolvent certaines des valeurs fondant l'unité nationale, tous ces facteurs rendent plus actuel le renforcement souhaitable de l'esprit de défense. Celui-ci n'est pas une notion « ringarde », et nous serions bien les seuls à nous en moquer dans un monde durci.

Groupe de réflexion et de proposition, notre comité s'est aussi, dans la mesure de ses moyens, engagé dans l'action, en commençant à mettre en œuvre sur le terrain certaines de ses recommandations. Le présent rapport vise à résumer sa démarche, en présentant :

- 1) une analyse de la situation
- 2) des axes d'effort.

Nous sommes conscients :

- que l'action à mener est très vaste et touche non seulement les jeunes, mais toute la société,
- qu'il convient de renforcer la coordination et la synergie entre les diverses initiatives qui se font jour,
- et que l'action à mener doit impérativement s'inscrire dans la durée et être soutenue par une vigoureuse volonté politique.



Les jeunes et l'esprit de Défense

Une analyse de la situation

a) *La suspension du service national.*

Cette suspension est acquise et on voit mal quelle majorité pourrait, sauf circonstances tout à fait exceptionnelles, la remettre en question. La suspension du service national et la professionnalisation des armées constituaient un défi difficile. On peut constater qu'il a été, dans l'ensemble, relevé avec succès, en dépit des contraintes créées par des restrictions budgétaires. S'il s'agissait d'une entreprise, on dirait que sa restructuration a été réussie.

Mais les armées ne sont pas qu'une entreprise. S'il leur fallait, comme toute organisation, viser la meilleure performance possible, la plus grande efficacité opérationnelle, pour remplir au mieux les missions, en évolution, qui leur sont confiées, elles avaient une place particulière dans la nation.

Elles jouaient un rôle, critiqué parfois, amendable sûrement, dans la formation civique des jeunes et leur éveil à l'esprit de défense et, à travers eux et leurs familles, dans le lien entre la nation et sa défense. Le service national apportait, malgré ses imperfections et ses inégalités, une certaine vision de la défense (ou, dans ses formes civiles, de l'intérêt général), une expérience de la vie en commun et de la solidarité, un apprentissage de la discipline et du dépassement de soi, un don de son temps à la collectivité, transcendant le seul intérêt personnel, une chance d'insertion de jeunes issus de l'immigration (à l'image de ce qui s'est fait en Allemagne pour ceux venus de l'Est), et parfois même un début de formation professionnelle, comme cela existe encore dans nos départements d'outre-mer, avec le SMA (Service Militaire Adapté).

On relèvera sans doute qu'aujourd'hui les armées n'ont ni la vocation ni les moyens d'être un « service social », si l'on pense au « rôle social de l'officier », mis en lumière par le maréchal Lyautey et auquel les Saint-Cyriens d'aujourd'hui ne restent pas indifférents, comme le soulignait un colloque de l'IHEDN. Leur format a été réduit, leurs missions extérieures accrues et elles doivent légitimement donner priorité à leur vocation essentielle, encore qu'une politique de défense ne puisse, dans une démocratie, se passer de l'appui de la population et des élus qui la représentent.

La responsabilité de combler le vide ainsi créé dans la formation civique et patriotique des jeunes se situe donc à un niveau plus élevé et concerne, à des titres divers, l'État et la société dans leur ensemble.

b) *Apparemment, nous n'avons plus d'ennemi à nos frontières*, ce qui, en soi, est démobilisateur. Quant aux engagements extérieurs de la France,

directs ou à travers des organisations internationales (O.N.U., O.T.A.N., etc.), leurs enjeux ne sont pas toujours suffisamment expliqués ou compris.

Et pourtant : nos intérêts nationaux demeurent vulnérables, sur notre territoire comme à l'extérieur :

- Chacun sait que la menace terroriste ne peut être sous-estimée : les États-Unis, l'Espagne en ont fait l'amère expérience. Depuis la chute du mur de Berlin et la disparition de ce qui fut l'ennemi principal pendant des décennies, les menaces sont devenues multiples et plus difficiles à identifier, l'insécurité du monde ne s'est pas réduite, au contraire, et les foyers de tension régionaux se sont multipliés.

- Nos intérêts nationaux sont fréquemment menacés, sur notre sol et au-delà. Indépendamment de la menace terroriste, la compétition économique et culturelle est permanente et vive et a toutes chances de s'intensifier.

Certaines de nos valeurs elles-mêmes - laïcité, égalité de l'homme et de la femme, attachement à une même nation dépassant les communautarismes, etc. - sont attaquées, de front ou plus insidieusement, de l'intérieur et de l'extérieur.

- L'intégration. Économique, sociale, culturelle, des Français issus de l'immigration est loin d'être partout réussie. Si l'école fait un réel effort en ce sens, la société demeure souvent réticente, comme parfois les intéressés eux-mêmes et, plus encore, leurs familles. En octobre 2004, les présidents de trente-cinq grands groupes français, constatant que les « minorités visibles » ont actuellement deux ou trois fois moins de chances de trouver un emploi que les Français de souche, signaient, à l'Institut Montaigne, une « charte de la diversité dans l'entreprise ». Devenir Français ne donne lieu à aucun geste symbolique, aucune solennité, à la différence, par exemple, des États-Unis, comme si nous n'osions plus offrir une motivation, une fierté, des valeurs communes.

- Enfin, les jeunes, quelle que soit leur origine, sont parfois mal orientés et mal préparés à entrer dans la vie professionnelle. Et le problème n'est pas seulement technique : la société, l'État, semblent le plus souvent impuissants à leur offrir un projet mobilisateur. Il y a un déficit d'âme.

c) *L'Europe brouille, dans une certaine mesure, l'image d'un esprit de défense jusque-là fondé largement sur la nation.*

Malgré les avancées initiées par le traité constitutionnel, le processus visant à doter l'Europe d'une politique de défense et d'une politique étrangère communes sera long. Un « esprit de défense européen » n'est encore qu'une notion vague ou abstraite, qui mettra du temps à entrer réellement dans les esprits, bien que des initiatives intéressantes

Les jeunes et l'esprit de Défense



IHEDN-AR PARIS

aient été prises, comme les colloques européens organisés depuis quatre ans à l'initiative de l'association CiDAN (Civisme Défense Armées Nation), à Klingenthal en Alsace, sur l'émergence d'une conscience de défense européenne, le dernier, tenu en septembre 2004, ayant porté sur le thème « Opinion publique et défense européenne ». Citons aussi les colloques organisés à l'initiative d'Eurodéfense, qui regroupent chaque année des jeunes européens dans un pays d'Europe différent. Et nous n'oublierons évidemment pas de rappeler les sessions européennes de l'IHEDN.

Dans un passé récent - et les divergences, au sein de l'Europe, de certaines positions en matière de politique étrangère ou de choix d'armements l'avaient souligné -, l'Europe a semblé induire plus un certain affaiblissement de l'esprit de défense que son renforcement. Serait-on prêt à mourir demain pour l'Europe, plus qu'hier pour Dantzig ? Toutefois, les pessimistes n'ont pas toujours raison et l'actuel débat sur le projet de constitution européenne peut être l'occasion d'un nouveau départ, d'un saut qualitatif si, au-delà des explications rationnelles, il s'accompagne d'un élan, d'un enthousiasme, d'un nouveau sentiment de solidarité. Il n'y a pas de grande idée sans un peu de rêve.

d) Armée professionnelle et esprit de défense.

Les armées conservent une très bonne image dans le pays, mais la population risque de se sentir peu à peu moins directement solidaire d'une armée professionnelle que d'une armée de conscription. Les armées, la Défense ont très vite pris conscience de la nécessité de renforcer leur lien avec la nation, et cela pas seulement dans le souci immédiat d'assurer un niveau de recrutement souhaitable, en quantité et en qualité, mais dans une vision à plus long terme, suffisamment large et responsable. Cependant, la réduction du format des armées, entraînant la suppression de nombre d'implantations, réduit les occasions de contacts réguliers entre les armées et les populations locales.

e) Civisme et esprit de défense.

Ce sont des notions proches et procédant d'une même démarche initiale, la conscience d'une communauté nationale d'intérêts et de valeurs. Mais l'esprit de défense ne se réduit pas au seul

civisme, il suppose la connaissance de menaces, actuelles ou potentielles, et la volonté d'y faire face, ainsi que nous y reviendrons plus loin. Néanmoins, il n'y a pas d'esprit de défense sans esprit civique et le développement de l'esprit civique constitue comme un passage obligé vers le renforcement de l'esprit de défense. C'est, d'ailleurs une chance, car beaucoup de personnes (enseignants, élus locaux, etc.) sont acquises à la nécessité de développer l'esprit civique, alors que certaines, malgré un net effacement de l'antimilitarisme systématique, seraient plus réticentes à favoriser le développement de l'esprit de défense.

f) Individualisme généralisé d'une part, engagements sociaux et humanitaires d'autre part.

La contradiction n'est peut-être qu'apparente. L'individualisme est sans doute la toile de fond, il n'est pas propre aux jeunes, mais à une ou plusieurs générations pour lesquelles la réussite, les biens matériels ont, en partie, tenu lieu de valeurs. Les enseignants le savent, qui rencontrent souvent des difficultés à inciter les parents à remplir leur devoir éducatif. Le sens de l'intérêt général, l'esprit civique restent souvent des notions bien floues. L'individualisme est parfois dépassé, mais au profit de communautés restreintes : famille, bande de copains... Cet émiettement du sens civique va, par une sorte de réaction en retour, renforcer des dévouements et des fidélités communautaristes, le plus souvent sans danger pour la susceptibles de dérives plus ou moins périlleuses.

Le besoin de dépasser l'individualisme amène certains jeunes, ou moins jeunes, à s'engager, au contraire, dans des projets altruistes plus ouverts, sociaux, humanitaires, ce qui conduit à penser qu'il suffit parfois d'un déclic pour transformer l'égoïsme en dévouement. Un déclic ? Et pourquoi pas un projet, ou plutôt une multitude de projets concrets, dans lesquels les élites, les élus locaux, et bien d'autres, s'engageraient ? Voyons la richesse du tissu associatif français. Il suffit parfois d'y croire, et de vouloir. Même dans le domaine plus particulier de la défense, le succès des sessions IHEDN Jeunes et la motivation de ceux qui y participent sont encourageants. Mais encore seul un petit nombre est touché. cohésion nationale, mais cependant parfois susceptibles de dérives plus ou moins périlleuses.



Les jeunes et l'esprit de Défense

Des axes d'effort

Nous avons souhaité pousser plus avant la réflexion sur ce qu'est l'esprit de défense, puis nouer toute une série de contacts.

Une réflexion sur l'esprit de défense.

Une définition en a été proposée : « l'esprit de défense, c'est être conscient que l'on a un patrimoine, savoir qu'il peut être menacé, et avoir la volonté de le défendre face à toute forme d'agression ».

1) Être conscient que l'on a un patrimoine.

Ce n'est pas si évident, on ne se pose pas forcément ce genre de question. De quoi ce patrimoine est-il donc fait ? De biens matériels, évidemment, mais aussi de personnes chères. C'est également un genre de vie auquel l'on est attaché, une certaine qualité de rapports sociaux. Et, plus que tout, c'est un ensemble de valeurs partagées - bien résumées par notre devise, Liberté, Égalité, Fraternité -, celles sur lesquelles se fondent notre démocratie et notre nation. On les appelle communément « les valeurs de la République » et c'est évidemment dès l'école que les enfants, quelle que soit leur origine, sociale ou géographique, doivent les connaître, en saisir des exemples d'application pratique et, on l'espère, y adhérer. Ensuite, ils entrent dans un monde souvent plus indifférent, où ces valeurs paraissent parfois démonétisées, et le grain semé à l'école risque de dessécher, faute de soin. On a maintes fois parlé de la « trahison des clercs ». La première trahison serait, pour les élites, celles de la vie politique et celles de la société civile, de considérer ces valeurs avec une sorte de scepticisme élégant, sans s'efforcer de les promouvoir et en n'y croyant plus guère.

2) Savoir que ce patrimoine peut être menacé.

Certes, il ne faut pas crier au loup inconsidérément et l'absence d'ennemi toujours identifiable nuit à la crédibilité de menaces pourtant bien réelles, sur notre sol et sur nos intérêts à l'extérieur.

On pense d'abord au terrorisme, qui peut toucher chacun, partout, même si la psychose qu'il engendre fait sur l'ensemble d'une population des dégâts plus importants que les attentats eux-mêmes.

Il y a aussi les menaces sur l'économie, une « guerre économique » bien réelle, où la force ne craint pas de primer parfois le droit, qu'il s'agisse, par exemple, de subventions ou de droits de douane contraires aux engagements pris devant l'Organisation mondiale du commerce. C'est aussi, moins visible, le frein apporté à nos exportations dans des zones où la parité monétaire avec l'euro

est, plus ou moins volontairement, maintenue à un niveau très bas qui les pénalise. Tout cela n'est pas théorique et éloigné de la vie quotidienne, mais se traduit concrètement par des entreprises qui ferment, ou qui passent sous un contrôle étranger, ou qui se délocalisent, et des emplois qui sont menacés. Dans ce contexte, un « esprit de défense économique » n'est pas facile à promouvoir et s'opposerait souvent à l'économie de marché et à la mondialisation. On peut néanmoins renforcer une protection de notre patrimoine scientifique et technique, de notre recherche, de nos brevets - c'est l'aspect défensif et une action en ce sens avait été entreprise, il y a quelques années avec la collaboration d'auditeurs de l'IHEDN, du SGDN et du Haut fonctionnaire de défense du ministère de l'Industrie. Il y a aussi un aspect à la fois défensif et offensif. avec une intelligence économique structurée et dynamique. Les idées, les actions progressent. Mentionnons la mission Intelligence Économique de M. Juillet auprès du SGDN.

Des menaces pèsent aussi, on le voit chaque jour, sur notre langue, progressivement remplacée par l'anglais, et sur notre patrimoine culturel. L'« exception culturelle », si critiquée par certains, n'est que celle qui garantirait le même droit d'exister au loup et à l'agneau. Or la langue, la culture (écrite, audiovisuelle, musicale) sont un puissant moyen d'intégration. Ne pas défendre les nôtres reviendrait à affaiblir, dans une certaine mesure, l'intégration de notre population d'origine immigrée.

Sur le plan de la défense elle-même, il est important de mieux faire connaître les menaces qui peuvent nous toucher, notamment celles, souvent moins bien perçues, qui concernent nos intérêts à l'extérieur de notre territoire et ceux de la communauté internationale. Exprimer à cette communauté notre solidarité, c'est aussi affirmer la place de la France dans le monde et ses valeurs. Il faut faire comprendre quels sont les enjeux de notre politique et de nos engagements, faire connaître les moyens, matériels et humains, dont nous disposons et les perspectives d'évolution de ces enjeux et de ces moyens, dans le cadre national, le cadre européen, le cadre atlantique, le cadre mondial. Cette information est, en principe, abordée au collège, puis au lycée, à l'occasion de la formation civique, mais un vaste choix de sujets est proposé au corps enseignant et il est trop tôt pour évaluer le risque que, à un exposé de la réalité des menaces et des moyens d'y faire face, soit volontiers substitué un discours plus traditionnellement et plus facilement pacifiste.

3) Avoir la volonté de défendre ce patrimoine.

Il est inutile de savoir que l'on a un patrimoine et qu'il peut être menacé, si l'on n'a pas la volonté de

Les jeunes et l'esprit de Défense



le défendre. La tentation du « plutôt rouge que mort », n'a pas disparu, et on la retrouve, en particulier, dans les attitudes possibles à l'égard de la menace terroriste : faire la part du feu pour avoir la paix ? En fait, face cette question du terrorisme, aussi compliquée que les régions dont celui-ci est souvent issu, on ne peut se contenter d'idées trop simples ni de postures avantageuses. Il s'agit d'une lutte de longue haleine, qui combine la force et la diplomatie, le renseignement et l'action, la prise en compte des causes et celle des effets.

Dans ce domaine sensible, le combat se situe sur le long terme et il suppose, d'une part, des moyens, techniques et humains, spécialisés et rigoureusement coordonnés, et d'autre part, une sensibilisation et une participation de la population elle-même. On s'est toujours, en France, un peu méfié d'elle. « Circulez, il n'y a rien à voir », « c'est l'affaire de professionnels », « on vous préviendra si l'on a besoin de vous ». Or, dans tout ce qui touche à la protection de la population, on a besoin de celle-ci. C'est vrai des risques naturels et technologiques, comme l'affirme la toute nouvelle « loi portant modernisation de la sécurité civile ». C'est aussi vrai du terrorisme. Sans affolement, il est possible de mener des actions de prévention, de sensibilisation, dans la ligne de la campagne « Attentifs ensemble » des transports en commun. On est là au cœur de l'esprit de défense et, en agissant tôt, auprès des jeunes, on peut mettre en œuvre une modification, nécessairement longue, des comportements. Ce qui est vrai du terrorisme l'est, d'ailleurs, aussi des autres risques : nous y reviendrons à propos de la formation aux premiers secours et de la perception, par les jeunes, des enjeux de la défense à travers la protection civile.

Connaître et participer. Cette « volonté de défendre » se situe, en fait, à la charnière de deux domaines : connaître (son patrimoine, ce qui le menace) et participer (à la défense de ce patrimoine).

Il est relativement facile d'identifier ce qu'il faut faire connaître, et il est possible de développer une véritable politique en ce sens, commençant évidemment à l'école (toujours elle, mais il faut aussi penser à une plus grande implication des parents, des adultes en général). Cela suppose du temps, alors que les programmes sont déjà chargés, et du personnel qui soit lui-même formé et motivé. Mais c'est possible.

La volonté d'agir, de participer, par contre, ne se décrète pas.

Le service national n'apportait pas seulement une information sur la défense, il faisait participer les jeunes à un certain nombre d'actions où pouvaient se forger la solidarité, la capacité de relever un défi, le sens de la mission et de l'intérêt

général. Il y a quelques années, lors d'un séminaire tenu à l'École Militaire sur « La France et la Mer », un amiral évoquait le maintien, par la Marine, de certains contrats d'engagement, réservés à des jeunes en difficulté. Ces contrats étaient trop courts pour leur apporter une vraie qualification professionnelle, mais, ajoutait-il, « nous ne leur apprenons pas à faire, nous leur apprenons à être ».

Nous sommes conscients que les deux volets - connaître et participer - sont indissociables, mais que le deuxième est beaucoup plus difficile à concevoir et à mettre en œuvre. À la différence du premier (une politique d'information à l'école et au-delà), qui peut relever d'une initiative centrale et d'une réalisation largement décentralisée, le deuxième (faire participer) suppose une multitude d'actions très diverses, un peu dans l'esprit du programme que présentait, en janvier 2004, un précédent ministre de l'Éducation, avec l'opération « Envie d'Agir » et « l'aide des jeunes à la prise de responsabilité ».

Cette « participation » devrait, encore beaucoup plus qu'aujourd'hui, s'appuyer sur une large et systématique concertation avec les élus locaux (directement préoccupés par l'incivisme et concernés par tout ce qui peut le réduire) et avec les associations, dont beaucoup constituent d'utiles relais et qui sont loyales aux valeurs républicaines dans leur très grande majorité, mais dont il faudrait cependant écarter celles qui présenteraient un risque de dérive idéologique.

Des contacts.

Nous avons estimé indispensable de soumettre nos premières réflexions à la critique de personnes extérieures à notre groupe et de les enrichir par toute une série de contacts : avec l'Éducation nationale, la Défense, l'Intérieur, divers organismes et associations. De multiples autres échanges ont suivi, notamment avec des élus des collectivités territoriales et avec des responsables d'organismes ayant des objectifs voisins des nôtres, et nous avons participé à divers colloques et conférences.

1) Éducation Nationale.

Nous avons noué des contacts à de multiples niveaux, établissements d'enseignement (professeurs et élèves), trinômes académiques, ministère.

- Nous avons porté notre attention sur les programmes d'instruction civique au collège et d'ECJS (enseignement civique, juridique et social) au lycée, qui comportent une partie consacrée à la défense et doivent à ce titre, conformément à la loi, participer au parcours citoyen. Force est cependant de constater qu'en dépit des efforts réalisés pour la formation des jeunes professeurs d'histoire-



Les jeunes et l'esprit de Défense

géographie dans certains UIFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) sous l'impulsion des trinômes académiques, les choix faits dans les établissements conduisent le plus souvent à éviter d'avoir à traiter ce thème. Il est aussi à noter que l'objectif de la généralisation de l'ECJS au lycée est d'ailleurs revu à la baisse, puisqu'il est désormais absent des nouveaux programmes de la série Technologique Tertiaire.

À l'inverse, il faut souligner les initiatives prises au niveau gouvernemental pour une meilleure diffusion de l'intelligence économique, en associant les entreprises, les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) et les administrations, l'Éducation nationale ayant vocation à être présente sur ce chantier : de nombreux programmes scolaires comportent, en effet, des thèmes d'études qui peuvent être mis en rapport avec l'intelligence économique, comme cela vient d'être fait à la demande du Président de la République pour l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD).

- *Peu après la constitution de notre groupe de travail, nous avons reçu le principal d'un collège d'une ville de la banlieue parisienne, qui nous a apporté un témoignage plus encourageant que ce à quoi nous nous attendions. Dans son établissement, où s'est tôt mis en place l'enseignement civique en classe de troisième, celui-ci non seulement ne rencontre pas de difficulté particulière, mais semble intéresser réellement les élèves. Il est parfois assorti d'exposés, et de réponses aux questions par des « témoins » extérieurs à l'établissement, comme des anciens combattants, qui retiennent parfaitement l'attention des élèves. Ceci rejoint la remarque d'un enseignant, lors d'une table ronde que nous animions au trinôme de Créteil, disant que, chez lui, tel ancien combattant, octogénaire, « faisait un tabac ». Avoir en face de soi un témoin en vie (il faut se dépêcher et bientôt, pour évoquer la résistance ou la déportation, il sera trop tard), qui s'exprime d'un ton direct et simple, sans emphase ni propagande et à qui on peut poser toutes les questions, cela est « mieux qu'à la télévision » et fait réellement participer les élèves à la réflexion.*

- *Écoles primaires.* C'est très tôt que commencent à se forger l'esprit civique et l'esprit de défense. L'État l'a réaffirmé dans la loi de modernisation de la sécurité civile, adoptée en août 2004. L'un d'entre nous a, en province, rencontré les maîtres et les élèves de trois écoles primaires, et leur a parlé de civisme et de défense, en compagnie du maire concerné. Prévu pour durer une demi-heure, cet échange de questions et réponses a, dans chacun des cas, presque atteint deux heures, tant les élèves étaient intéressés. Un concours annuel sera organisé, à partir de l'année scolaire 2004-

2005, pour encourager quelques travaux collectifs sur les mêmes thèmes (cette année, ce sera le 8 mai, en préparation des cérémonies organisées avec l'un de nos membres, président d'une association locale d'anciens combattants) et des visites de lieux de mémoire, mais aussi d'unités militaires actuelles, sont envisagées pour l'avenir.

L'engagement des maires dans ce type d'action est encourageant et cette initiative fait boule de neige. Nous venons d'être sollicités pour des interventions au chef-lieu du canton, à la fois dans des écoles primaires, des collèges et des lycées.

Il est essentiel d'associer les jeunes à l'accomplissement du devoir de mémoire à l'occasion des célébrations nationales. Par exemple, à Sceaux, ce sont des jeunes qui lisent le Livre d'Or, le 11 novembre, et dans chaque groupe scolaire l'adjoint chargé de la citoyenneté et de la mémoire, ceint de son écharpe tricolore, vient parler du devoir de mémoire et dépose avec les enfants élus une gerbe sous le drapeau tricolore, les écoles étant pavoisées ce jour-là.

Une remarque encore : tout axer sur la mémoire serait trop limité la réflexion que nous souhaitons initier. D'elle, il faut aussi tirer des enseignements pour le présent et l'avenir. Ainsi que nous l'écrivait tout récemment une haute personnalité de la Marine, la mémoire est surtout un fil pour mener à une meilleure conscience de ce qu'est la défense et de la place qu'y peuvent et doivent tenir, aujourd'hui et demain, les jeunes.

- *Trinômes Académiques.* L'association IHEDN de la région de Paris est, depuis longtemps, acteur essentiel dans les trinômes académiques (associant l'Éducation nationale, la Défense et les associations d'auditeurs de l'IHEDN) de Paris et de Créteil. Certains membres de notre comité ont fait des conférences, aux Invalides à des professeurs et chefs d'établissement, ainsi que dans des UIFM à Paris et à Créteil. Nous avons, en plus de la réunion du trinôme de Créteil citée plus haut, participé au 100^e anniversaire des trinômes à la Sorbonne, ou encore à la signature d'une nouvelle convention entre l'Académie de Paris, le Gouvernement militaire d'Ile-de-France, l'association régionale IHEDN de Paris et l'Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN. Les trinômes offrent l'occasion de contacts avec une large palette d'acteurs de l'Éducation nationale, à l'occasion des colloques, des repas en commun, et même de visites parfois un peu sportives, comme celle du centre de formation des sapeurs pompiers de Paris à Villeneuve-Saint-Georges (extinction de feux, traversée d'une cave enfumée...), sous la conduite du général de division commandant la Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris. Ce sont des souvenirs qui restent et dont on parle autour de soi.

Les jeunes et l'esprit de Défense



- *Rencontre avec la responsable de l'enseignement du secourisme à l'Éducation nationale.*

À l'invitation de Colette Haquet, membre de notre comité, une séance de travail a été consacrée à son audition et le contact a été maintenu avec elle. Déjà, nous avons noté, lors d'une réunion organisée par l'association CiDAN (Civisme Défense Armée Nation) à Angers, le succès rencontré par l'enseignement du secourisme proposé aux élèves de troisième, et financé par le Conseil Général. Un responsable d'établissement nous a alors dit : « L'Attestation de formation aux premiers secours sera peut-être, pour certains jeunes en difficulté, le seul diplôme qu'ils obtiendront, mais c'est un élément important de leur confiance en eux-mêmes et de la conscience qu'ils découvrent de leur utilité dans la société ».

Sensibiliser les jeunes au secourisme dès les classes primaires - et continuer, ensuite, par une formation - nous semble aller dans le droit fil d'un éveil à l'esprit de défense, à travers cette forme de défense, immédiatement accessible, qu'est la protection de la population. Les élus locaux se déclarent volontiers favorables aux initiatives en ce sens, préoccupés qu'ils sont par le développement, çà et là, de manifestations d'incivisme. Faire mieux prendre conscience aux élus de l'intérêt d'un développement de l'esprit civique - voie royale vers l'esprit de défense - peut les amener à s'investir plus auprès des jeunes et à mieux soutenir les organismes et associations qui œuvrent en ce sens.

Nous avons contribué à une meilleure conjonction des approches de l'Éducation nationale et de la Croix Rouge Française, dont la direction nous a longuement reçus par deux fois.

- *Ministère.* L'un de nos membres, devenu président de notre comité, est inspecteur d'académie et nous fait bénéficier de son expérience. Il a ensuite été membre du cabinet du précédent ministre de l'Éducation Nationale. Le rôle de ce ministère, à qui on demande beaucoup, y compris de pallier des carences éducatives parentales, est, chacun en est conscient ; essentiel. À partir d'une impulsion au sommet, c'est au niveau du terrain, de chaque établissement, que des initiatives peuvent le mieux naître en s'adaptant à chaque contexte local.

2) Défense.

- *IHEDN (Institut des Hautes Études de Défense Nationale).* Nous avons eu des entretiens approfondis avec la direction de l'IHEDN (à l'époque, le Général de corps aérien Louvion, directeur de l'IHEDN et le Préfet Leonelli, directeur adjoint).

À la suite de ceux-ci, une de nos suggestions, notamment, avait été adoptée, celle de mettre le sujet « Les jeunes et l'esprit de défense », au

programme de la session nationale de l'IHEDN. Nous avons souhaité qu'il figure aussi au programme des sessions régionales. L'actuel Général directeur, le Général de Corps d'Armée de Zuchowicz, a également été informé de notre démarche et s'y est intéressé. Très ouvert à ces questions, il a, de son côté, pris de nombreux contacts, notamment avec la direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

Nous avons, par ailleurs, exprimé le souhait que les autres associations régionales d'auditeurs de l'IHEDN soient, cette fois dans le cadre de l'UA (Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN) et par celle-ci, informées de notre démarche (certaines sont certainement déjà très actives dans ce domaine), afin que s'échangent des informations sur leurs expériences respectives et que se développe entre elles une synergie. Nous n'avons pas été suivis, mais on peut espérer que cette idée sera, un jour, reprise.

- *Secrétariat d'État à la Défense.* Deux membres de notre comité avaient été longuement reçus par le "Secrétaire d'État à la Défense, chargé des Anciens Combattants" de l'époque, responsable de la transmission de la mémoire, M. Jean-Pierre Masseret. Il a encouragé notre démarche, mais disposait de peu de moyens propres, mis à part des éléments d'information réalisés par son ministère. Il reste, comme sénateur et président de région, très ouvert à ces questions de promotion du civisme et de l'esprit de défense auprès des jeunes.

- *Ministère de la Défense.* Nous avons eu d'intéressants échanges avec Madame Roure-Brunot et avec le Commandant Mizon. Nous avons notamment insisté sur l'importance d'une ouverture des jeunes au domaine de la protection de la population, élément fondamental de la défense civile, et donc de la défense tout court. Nous avons souhaité que des contacts plus étroits (hors période de crise) soient établis entre la Défense et l'Intérieur dans ce domaine, mais chacun est maître chez soi, a ses contraintes et n'a pas forcément les mêmes priorités, par exemple le recrutement proprement militaire en ce qui concerne la Défense, ou bien les organisations de sapeurs pompiers professionnels et volontaires, en ce qui concerne l'Intérieur, etc. La notion de défense globale ne pourrait réellement être développée qu'au niveau du Premier ministre (et du Président de la République) et d'un SGDN pourvu de moyens adéquats.

Remarquons que le ministère de la Défense fait preuve d'une grande ouverture d'esprit et d'un réel dynamisme pour resserrer le lien entre les armées et la nation. Cette ouverture se retrouve au niveau des unités sur le terrain, qui n'ont pas seulement un souci de recrutement et de formation à court terme, mais un vraie conscience de leur rôle dans



Les jeunes et l'esprit de Défense

l'ouverture des jeunes à l'esprit de défense. Le ministère lui-même, ministre en tête, encourage les associations nationales qui œuvrent en ce sens et qui, pour être efficaces, ont besoin de voir leur action enracinée dans la durée.

- *DMD (Délégué Militaire Départemental)*. Deux membres du comité se sont rendus à Rouen, le 16 mai 2002, afin d'y rencontrer le Colonel Blouin (aujourd'hui Général), DMD de Seine Maritime, et les responsables du trinôme académique de Haute Normandie. Un compte rendu de cette visite figure en annexe de ce rapport.

- *JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense)*. Nous avons pu constater l'introduction, réussie, d'un module de sensibilisation et de début de formation aux premiers secours - assuré par la Croix Rouge Française et apprécié des participants - dans cette journée, obligatoire pour tous les jeunes, garçons et filles. C'était là une de nos suggestions, qui a dû rencontrer d'autres opinions favorables et dont l'adoption avait été annoncée par Madame le Ministre de la Défense lors d'un grand colloque Armée-Défense organisé par la Commission Armée Jeunesse à la Sorbonne, en décembre 2004. L'un des membres de notre comité, lieutenant-colonel de réserve, contribue régulièrement à l'encadrement et à l'information des jeunes convoqués aux JAPD et nous a permis d'assister à l'une de ces réunions, au camp de Satory. Malgré l'étroitesse de ce créneau d'une seule journée, les jeunes nous ont paru, dans l'ensemble, y participer de façon satisfaisante. Mais une journée, c'est bien peu, et il reste à envisager un suivi de cette action, à l'étude mais qui n'existe pas actuellement, au moins de façon générale.

- *Réserves*. La place des réserves dans les armées et, d'une façon plus large, dans la défense, y compris dans la promotion de l'esprit de défense, est essentielle. Dans certains pays, comme les États-Unis, les réservistes (Garde nationale) sont un maillon particulièrement fort du lien armées-nation. En France, ils peuvent l'être, pourvu que ce soit dans le cadre d'une politique clairement définie qui, comme pour toute mission, comporterait des objectifs précis - qui approcher ? : jeunes, moins jeunes, associations, élus locaux, etc. - et des moyens, d'information sur la défense ; facilement accessibles et régulièrement mis à jour, et éventuellement de formation à l'expression orale et à l'animation de réunions

Le renouvellement des réserves doit être attentivement suivi.

On pourrait envisager une Préparation militaire suivant un dispositif à deux niveaux :

- en priorité naturellement, une véritable formation militaire, débouchant sur une réserve opérationnelle strictement adaptée, en quantité et en qualité, aux

besoins des armées (sans perdre de vue qu'il faut de l'ordre de cinq réservistes par poste, compte tenu d'une disponibilité limitée, sauf circonstances exceptionnelles, par les contraintes professionnelles) - et, d'autre part - ceci rejoignant la notion, encore à mieux définir, de réserve citoyenne -, des jeunes, notamment issus de grandes écoles (futurs responsables et relais d'opinion), qui feraient une plongée d'environ deux semaines dans le monde de la défense, comportant un stage dans une unité. On peut dire que cela ne relève pas des armées, mais du politique : ce n'est pas tout à fait notre avis et, tout en comprenant le souci légitime des armées de se concentrer sur la formation de la réserve opérationnelle, ils ne nous semblerait pas normal qu'elles ne participent pas, même pour une part limitée, à la sensibilisation de futurs citoyens qui contribueront à former l'opinion sur la défense et à faire voter les budgets des armées.

La « réserve citoyenne » pourrait être un utile réservoir d'idées, d'initiatives, d'animation, en matière de civisme et d'esprit de défense, à l'égard non seulement des jeunes, mais de l'ensemble de la population. On peut regretter le manque de publicité et de moyens autour de son existence. Y croit-on ? Ce n'était sans doute pas la priorité, mais il semble qu'il soit temps, aujourd'hui, de définir clairement une politique dans ce domaine.

- *Les sessions IHEDN Jeunes constituent une excellente initiative*, à laquelle, depuis l'origine, VAR Paris apporte tout son concours. Il serait intéressant d'en élargir le champ, en complétant la réflexion par une expérience du terrain et un suivi. Dans ces deux cas (IHEDN Jeunes et formation d'une réserve citoyenne), une attestation pourrait être délivrée, qui serait prise en compte dans l'attribution du diplôme de l'université ou de la grande école. Mais avons-nous les moyens, financiers et humains - et politiques - de cette ambition ?

Sur ces questions de formation et de réserve, nous avons eu des entretiens avec plusieurs responsables des armées :

- Visite au Général Lebourg, Directeur du service national, responsable de la JAPD

- Visite au Général Vincent, Major Général de l'Armée de Terre, ancien directeur du service national.

- Visite au Général Legrier, Délégué aux réserves de l'Armée de Terre.

- Visite au Contre-Amiral Lepeu, responsable des réserves de la Marine.

- Visite au Général Algré, Secrétaire général du Conseil supérieur de la Réserve militaire.

- *Correspondant Défense*. Il en existe, en principe, un dans chaque municipalité, choisi parmi les élus. Son rôle peut être considérable, à condition d'être suffisamment précisé et pourvu qu'un minimum

Les jeunes et l'esprit de Défense



de moyens, notamment d'information, soit mis à sa disposition. Dans le cas de petites communes, ce correspondant Défense pourrait se situer à un niveau intercommunal, comme c'est de plus en plus le cas pour un certain nombre d'activités et de services. Cet échelon communal ou intercommunal, si riche de potentialité en matière de sensibilisation au civisme et à l'esprit de défense, au travers notamment de ses associations locales, paraît encore largement en friche.

En matière de défense civile, la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a adopté le principe de la création de réserves communales de sécurité civile. Les décrets d'application de cette loi sont en préparation. La question se pose de l'affirmation du rôle de Défense Civile du Correspondant Défense communal.

3) Intérieur.

La protection de la population, répétons-le, concourt à la défense civile qui constitue une partie de la défense. Ceci est d'autant mieux ressenti au temps à la fois du terrorisme et d'une sensibilisation plus vive, relayée par les médias, aux catastrophes naturelles ou technologiques. Nous n'avons pas oublié les images des inondations passées en France, de l'explosion à l'usine AZF, ou de la toute récente catastrophe en Asie, qui a incidemment réveillé des inquiétudes relatives aux séismes possibles dans le sud-est ou dans l'est de la France : l'exercice de la Sécurité Civile « Vosges 83 » date d'un peu plus de vingt ans.

Cette forme de la défense (protéger les personnes et les biens) est facilement compréhensible par tous. Ses objectifs ne sont pas lointains, mais accessibles à chacun : il peut s'agir de sa famille, de ses amis. Les jeunes sont sensibles à cette proximité, et l'on sait que la proximité est une clé de la communication. C'est pourquoi, dès le début de notre réflexion, nous avons insisté sur cette inappréciable passerelle que constitue la protection civile vers l'esprit de défense. C'est ainsi que nous avons vigoureusement soutenu l'initiation, puis la formation aux premiers secours à l'école et au collège et que nous avons rencontré la direction de la Croix Rouge Française. Nous avons pris contact avec l'Établissement Français du Sang pour voir comment une information sur l'acte civique du don de sang pourrait être faite, par un court document, à l'occasion de la JAPD. Nous venons, d'autre part, d'évoquer notre suggestion, adoptée, d'introduire un module sur les premiers secours à la JAPD.

La protection de la population relève de la responsabilité du ministère de l'Intérieur, chargé, en outre, de la coordination interministérielle en cas de crise. La protection de la population et des biens

est, au sein de la défense civile (qui doit aussi maintenir l'ordre républicain et assurer la continuité de l'action gouvernementale et de la vie de la population), un élément évident et sensible de la défense tout court. L'un des membres de notre comité a été conseillé de défense auprès du directeur de la Défense et Sécurité Civiles, Haut fonctionnaire de défense du Ministère de l'Intérieur. Il avait été, un moment, envisagé une vaste action de sensibilisation de la population, à travers des formateurs eux-mêmes préalablement informés et formés, aux risques et menaces et aux moyens d'y faire face, afin de créer progressivement, de façon démultipliée, une véritable « culture de sécurité civile ». D'autres priorités l'ont emporté, mais le contact avec la direction de la Défense et Sécurité Civiles (DDSC) et ses responsables successifs, a été, dans une certaine mesure, maintenu, notamment à travers le Conseil National de la Protection Civile, dont nous parlerons plus loin en évoquant les associations.

Nous nous étions demandé, après avoir discuté de diverses actions possibles avec le ministère de la Défense, si, à l'image du protocole qui lie celui-ci à l'Éducation nationale, un protocole ne pourrait être établi entre le ministère de l'Intérieur et l'Éducation nationale. Ceci n'a pas été fait, les cultures sont différentes, mais, lors de la préparation de la loi de modernisation de la Sécurité Civile, adoptée en août 2004, un contact a bien été établi entre l'Intérieur et l'Éducation nationale et des suggestions de cette dernière retenues dans la loi.

4) Organismes et Associations.

Nous ne pouvons les énumérer tous. Nous citerons naturellement l'UNOR - Union Nationale des Organisations de Réserve -, qui regroupe les associations de réservistes des trois armées et de la gendarmerie (et dont plusieurs d'entre nous sommes membres), ainsi qu'un certain nombre d'autres avec lesquels nous avons pris contact : Commission Armée Jeunesse, l'association Civisme Défense Armée Nation (CiDAN), la Croix Rouge Française, le Conseil National de la Protection Civile (CNPC), l'Union Nationale des Combattants (UNC). Les Conseils Municipaux de Jeunes existent dans de nombreuses communes, et nous nous sommes intéressés à eux. On peut constater aussi l'existence du Conseil Régional des Jeunes d'Île de France, celle du Conseil Général des Jeunes de Côte-d'Or. Nous nous sommes rendus au Salon du Livre pour voir quelles publications peuvent contribuer au développement de l'esprit de défense chez les jeunes. Nous sommes entrés en contact avec l'Institut Paul Delouvrier, qui a récemment organisé, au Conseil Économique et Social, contact avec l'Institut Paul Delouvrier, qui a



Les jeunes et l'esprit de Défense

récemment organisé, au Conseil Économique et Social, un colloque sur le volontariat civil. D'autres contacts sont prévus :

- *La Commission Armée Jeunesse (CAJ)*. Nous avons, à deux reprises, rencontré son directeur, le Général André, qui nous a précisé les actions menées par la CAJ. Notre souci n'est évidemment pas de concurrencer qui que ce soit : nous n'en aurions, d'ailleurs pas les moyens, étant essentiellement un groupe de réflexion (mais devenu cependant aussi un peu un groupe d'action, on le verra plus loin).

Nous avons également rencontré le Général Bachelet, président de la CAJ, à l'occasion du 10^e anniversaire des trinômes académiques, et lui avons alors remis notre premier rapport d'étape.

Notre souci, à l'égard des divers organismes et associations dont nous avons découvert la convergence des objectifs avec les nôtres, est avant tout de recenser et mettre en commun les expériences et les acquis, voire les difficultés rencontrées, et d'accroître la synergie entre tous les efforts déployés pour développer le civisme et l'esprit de défense chez les jeunes. Exemple de cette synergie, la Commission Armée Jeunesse et CiDAN se sont, au niveau national, associés pour l'organisation de leurs deux concours, le Trophée du Civisme et le Prix Armée Jeunesse.

Au niveau régional ou local, plus encore, des renforcements mutuels sont très souhaitables et seraient assez faciles à mettre en œuvre, comme il en existe de plus en plus entre les associations régionales IHEDN et d'autres associations. Il faut d'abord mieux se connaître, le reste vient souvent naturellement

- *Civisme Défense Armée Nation (CiDAN)*. Cette association, a été créée en août 1999. Elle s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et de délégués départementaux, au contact des jeunes, à travers les établissements scolaires et universitaires, et des élus des collectivités territoriales.

Elle organise, chaque année, un colloque avec des parlementaires des divers bords politiques, soit au Sénat, soit à l'Assemblée nationale. D'autres colloques sont décentralisés (à Angers ou encore à Dijon, où le délégué départemental CiDAN était vice-président de l'Université de Bourgogne), associant des officiers d'active et de réserve, des professeurs et chefs d'établissements, des lycéens et collégiens, des élus, ainsi que, généralement, l'association régionale des auditeurs de l'IHEDN, jouant un rôle actif.

CiDAN décerne le Trophée Civisme et Défense, récompensant des actions collectives concrètes (établissements scolaires, centres d'apprentissage, unités militaires) favorisant le lien armées-nation. Ce trophée est remis chaque année, par, en

personne, alternativement le président du Sénat ou celui de l'Assemblée nationale.

CiDAN a déjà organisé quatre séminaires annuels sur le développement d'une conscience de sécurité et de défense européenne, réunissant des représentants civils et militaires de nombreux pays européens. Les annales en ont été publiées.

Deux membres de notre comité font partie de l'association CiDAN, qui prépare, pour le début de juin 2005, des « États généraux du lien Armées-Nation », dont le déroulement est prévu pour partie à l'École Militaire, pour partie à l'Assemblée nationale.

- *La Croix Rouge Française*. Nous avons, rappelons-le, rencontré à plusieurs reprises la direction de la Croix Rouge Française, dont fait partie une auditrice membre de notre comité et dont le vice-président d'honneur est, au CNPC, le collègue d'un membre de notre comité. La CRF intervient désormais systématiquement dans les JAPD. Par ailleurs, nous avons contribué à rapprocher la CRF et les responsables du secourisme à l'Éducation nationale en vue d'actions communes. Nous avons aussi, cette fois sur le terrain, participé, dans un quartier de Paris, à un projet de la Croix Rouge Française visant à une meilleure intégration de jeunes en difficulté, et reposant sur de jeunes adultes, appelés "modérateurs", venant de familles elles-mêmes généralement issues de l'immigration, que nous avons rencontrés au cours de plusieurs séances de travail. La CRF a finalement décidé de ne pas donner suite à ce projet.

- *Le Conseil National de la Protection Civile (CNPC)* réunit une quarantaine d'associations œuvrant, dans des domaines complémentaires, à la protection des populations. Parmi celles-ci, citons la Fédération nationale des sapeurs pompiers de France, le Secours catholique, la Fédération nationale de protection civile, la Croix Rouge Française, l'Ordre de Malte... Son but est de faire mieux partager l'expérience de ces associations, de développer entre elles la synergie et, au travers de commissions spécialisées, de travailler à des propositions d'amélioration de la prévention et des secours, qui sont ensuite transmises aux pouvoirs publics. Le CNPC vient d'être reconnu d'utilité publique.

Il a beaucoup travaillé sur le projet de loi de Modernisation de la sécurité civile, adopté en août 2004 et qui tient compte de certaines de ses remarques. Un membre de notre comité est responsable de sa commission Information, qui prépare un bulletin d'information adressé notamment à tous les préfets territoriaux et aux présidents de conseils généraux. Dans son rapport à l'assemblée générale annuelle du CNPC, cette commission Information a, à plusieurs reprises,

Les jeunes et l'esprit de Défense



insisté sur l'utilité d'associer plus étroitement la population, et particulièrement les jeunes, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

La loi portant modernisation de la Sécurité civile précise que « toute personne concourt par son comportement à la Sécurité civile ». Elle crée, ce qui est une innovation, des réserves communales de sécurité civile qui devraient, si elles se mettent bien en place, donner un contenu concret au désir de servir de certains jeunes et leur offrir (toujours l'atout de la proximité) des objectifs concrets. Ces réserves pourraient aussi jouer un rôle utile, après une crise, dans la phase dite du retour à la normale.

La loi de modernisation souligne aussi que des enseignements de sensibilisation et d'apprentissage aux gestes élémentaires de prévention et de secours devront désormais être dispensés tout au long de la scolarité obligatoire.

- *L'Union Nationale des Combattants (UNC)*, créée en 1919, réunit aujourd'hui des anciens combattants principalement de la deuxième guerre mondiale, de Corée, d'Indochine, d'Afrique du Nord (environ la moitié de ses effectifs a fait la guerre d'Algérie). L'un de nos membres préside une de ses sections en province. Tourner les anciens combattants plus vers les jeunes et les inciter à apporter à ceux-ci leur témoignage nous paraît important, et, dans certains cas, urgent. Il n'y a pas qu'un « devoir de mémoire ». Il y a, pour ces hommes - et ces femmes, une ancienne résistante étant membre de cette section locale - un « devoir de transmission de la mémoire ». Ce message est régulièrement apporté par le membre de notre comité lors des cérémonies auxquelles il participe en province et repris par la presse régionale. Lors du congrès départemental annuel, une place lui est désormais systématiquement réservée et un point est alors fait sur les initiatives prises en direction des jeunes, non seulement par les anciens combattants, mais aussi par les autres associations avec lesquelles nous sommes en relation et dont l'union des efforts est extrêmement souhaitable.

- *Les Conseils Municipaux des Jeunes.*

Boulogne-Billancourt. Des contacts ont été pris à l'initiative d'une personne de notre comité et nous avons pu apprécier le sérieux avec lequel les

jeunes préparent ces réunions, présidées par le maire. D'autres contacts sont en cours pour déterminer un véritable programme d'action en commun.

Sceaux. Madame Chantal Brault, présidente de l'association des auditeurs IHEDN de la région de Paris, maire-adjoint de Sceaux, nous a, par ailleurs, fait connaître l'ensemble des nombreuses actions menées dans sa commune.

- *Le Salon du Livre.* L'un de nos membres, lui-même familier des problèmes d'édition et de communication, se rend chaque année au Salon du Livre et y repère les publications susceptibles d'être adaptées à notre objet et d'intéresser les jeunes. Il n'est pas forcément facile de présenter la défense de façon à tout à la fois séduire et bien informer un jeune public, ou plutôt des jeunes publics, suivant les âges. Être rébarbatif n'est jamais un gage de sérieux. Même si l'informatique, le numérique ont pris une place essentielle, le papier n'est pas mort et, à défaut de textes seuls, il suffit de voir, dans un magasin de la FNAC ou d'ailleurs, le succès des bandes dessinées, y compris pour adultes. Pour sensibiliser les élèves à l'esprit de défense, l'action à mener doit associer plusieurs médias : le livre, l'informatique, le témoignage et les réponses aux questions, les visites, bien préparées, d'unités militaires actuelles et de lieux de mémoire, etc.

- *L'Institut Paul Delouvrier.* Il avait organisé, au Sénat, il y a quelques années, un intéressant colloque sur « les jeunes et la ville », auquel avait assisté un membre de notre comité. Celui-ci, avec le directeur général de CiDAN, a rencontré le président de l'Institut Paul Delouvrier, M. Christian Bouvier, le 10 mars 2005, afin d'envisager une synergie d'efforts. L'Institut Paul Delouvrier s'est notamment soucié de la suspension des formes civiles du service national et de ses conséquences sur la formation civique des jeunes. Il a publié, en juin 2004, un document d'une cinquantaine de pages intitulé « Propositions pour un Volontariat Civil national et européen » et a organisé, le 14 mars 2005, un colloque au Conseil Économique et Social sur « le volontariat civil dans la société française », auquel deux membres de notre comité ont assisté.



Les jeunes et l'esprit de Défense

Conclusion

La première est que ceci n'est pas une conclusion, mais un début.

Un début difficile et cependant prometteur. Dans une société dont il faut reconnaître l'inertie pour mieux essayer de la vaincre, nous devons inlassablement répéter les messages, frapper aux portes, convaincre des gens qui changent, patiemment prouver que des actions sont possibles et engranger des références qui crédibilisent et pourront faire boule-de-neige.

Mais on sent un frémissement. Sur la nécessité de « faire quelque chose » en direction des jeunes, pratiquement tout le monde est d'accord et un certain regret du service national se manifeste, notamment chez les élus, regret moins timide ou honteux qu'auparavant, mais pas plus constructif pour autant. Un retour à une forme de service national obligatoire, plus réduit dans le temps et accompli en partie sous des formes « civiles », semble une utopie. Il fallait y penser avant. En fait, cela avait été le cas, sans que les avis émis alors aient été entendus. Mais personne, quel qu'en soit le bord politique, n'envisagera aujourd'hui, sauf crise majeure, de sortir du volontariat. Celui-ci a, d'ailleurs, ses vertus, mais aussi ses limites.

Il semble que certaines de nos suggestions pour combler très partiellement ce vide soient entrées dans la réalité, peut-être seulement parce qu'elles rejoignaient un bon sens partagé.

À force de répéter qu'il faut « faire participer » les jeunes, en particulier dans le domaine de la protection civile, nous avons vu un ministre de l'Intérieur reprendre en public, presque mot pour mot, certaines de nos recommandations dont il avait eu connaissance.

Aujourd'hui, il faut mettre en commun ce qui est fait, en particulier dans les associations, partout en France. C'est parfois difficile, mais des progrès sont faits et nous souhaitons très vivement que se renforcent les synergies entre toutes les initiatives qui apparaissent et que, sans céder à la vieille tentation de toujours tout réinventer, des coordinations, souples et informelles mais constructives, se développent, surtout sur le terrain. Idées et moyens doivent être partagés pour une cause qui en vaut la peine. Nous continuerons d'y travailler.

Des associations d'élus, comme celle des maires de France ou celles des présidents de conseils généraux ou de conseils régionaux, ont toutes les raisons, devant certains développements des incivilités, de se sentir concernées et de jouer, à l'avenir, plus directement un rôle moteur. Or, du civisme, on va vers l'esprit de défense. Les moyens financiers nécessaires seraient dérisoires en regard des objectifs et de l'engagement des personnes.

En fait, ce ne sont pas les moyens financiers qui font obstacle. C'est peut-être, et ce serait plus grave, un moindre sens du long terme, et tout simplement le courage. Les échéances électorales limitent l'horizon. Mais la primauté de l'intérêt à court terme n'est pas une fatalité, car il reste un élément fondamental : la volonté. C'est sur une volonté, claire, ferme et durable, à tous les niveaux depuis le plus élevé, que reposera le succès ou l'échec de la promotion de l'esprit de défense chez les jeunes. Ne pas les en doter, dans ce monde dangereux, serait une trahison.

Le groupe d'études :

J. Paul AMEILHAUD, Claude BREUS, J. Alain CACAULT,
Xavier CHIRON, Michel GLANDY, Claude GARNIER, Colette
HAQUET, Michel MANDRY, Michel MARTAGUET, Gabriel
TANDEAU de MARSAC et Xavier WAGNER

Rapporteur pour le groupe : Philippe de GUITAUT